
ABOU DABI – Réunion conjointe du GAC et de l'ALAC
Mardi 31 octobre 2017 – 14h15 à 15h00 GST
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER: Pendant que les collègues s’installent, je pense qu’on a déjà pu laisser couler les trente secondes nécessaires pour changer de séance.

Nous souhaitons la bienvenue donc aux membres de l’ALAC. Ce sont nos collègues de l’ALAC pour les nouveaux arrivants au GAC. On vous explique que ce sont nos collègues du GAC, l’ALAC c’est un comité consultatif de l’ICANN tout comme le GAC qui représente les intérêts des utilisateurs individuels.

Je vais donner donc la parole à nos collègues de l’ALAC pour qu’ils se présentent. Nous avons des nouveaux arrivants au GAC qui peuvent ne pas vous connaître.

ALAN GREENBERG: Merci Thomas, je m’appelle Alan Greenberg, je suis président du comité consultatif At-Large. J’ai avec moi plusieurs des membres de notre équipe de direction, et je vais les laisser se présenter.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

YRJO LANSIPURO: Bonjour, Yrjo Lansipuro, liaison de l'ALAC au sein du GAC.

HOLLY RAICHE: Holly Raiche, ALAC.

TIJANI BEN JEMAA: Tijani Ben Jemaa, vice-président de l'ALAC.

ALAN GREENBERG: Est-ce que nous avons le reste des membres de l'ALAC dans la salle ?

Andrei Kolecnikov qui lève sa main au fond de la salle. Maureen, liaison actuellement de la ccNSO, mais qui fera partie de l'équipe dirigeante de l'ALAC.

Nous avons John Laprise, un nouveau membre d'ALAC, de l'équipe de direction d'ALAC de l'Amérique du Nord.

Quelqu'un au fond de la salle qui lève sa main, mais je ne vois pas qui c'est. Excusez-moi, mais je ne vous vois pas. Si vous voulez vous présenter, voilà. Ricardo. Très bien.

Je ne vois plus de main levée... Et Alberto. Et Seun qui est quelque part au fond de la salle, pareil.

Nous sommes un groupe très divers, il y a beaucoup de diversité dans notre groupe. Nous avons un ordre du jour assez chargé,

nous pouvons peut-être commencer d'ores et déjà et voir jusqu'où nous arrivons.

THOMAS SCHNEIDER: Très bien. Essayons d'avancer. Le premier point est un point d'intérêt commun pour le GAC et pour l'ALAC pour plusieurs raisons. Il s'agit des procédures pour des séries ultérieures de nouveau gTLD, à savoir le travail sur une série future de gTLD, voir s'il y aura de nouveaux gTLD qui seront lancés dans un futur proche.

Dans le cadre de cette question, le nom des pays et des territoires occupe une place importante pour les gouvernements, et je sais que pour l'ALAC aussi, ainsi que pour la ccNSO.

C'est pourquoi nous serions intéressés à écouter de votre part jusqu'à quel point la question des noms des pays de territoire font l'objet de débats au sein de l'ALAC, puisque vous participerez aussi au groupe de travail de la piste numéro 5.

Pour nous, il est tout à fait clair qu'il y a des intérêts en matière de politiques publiques dans ce domaine et que cela doit être dument pris en compte.

Nous aimerions donc savoir quels sont les débats qui sont en cours au sein de l'ALAC par rapport à ce type de questions et à ces implications.

ALAN GREENBERG:

Nous allons participer à ce groupe de travail. Nous avons nommé un co-leader, ou un co-dirigeant qui participera à ce groupe.

Nous nous réservons le droit de rejeter ou d'approuver les résultats de ce groupe.

Ce n'est pas encore clair quel sera l'impact, mais nous pensons qu'il est très important.

Nous allons nommer un certain nombre de personnes qui participeront au groupe, y compris dans les réunions non formelles. Nous allons nommer 5 personnes, une personne par région pour nous assurer qu'il y a un équilibre régional au niveau de la représentation.

Nous sommes très intéressés à nous assurer qu'il y ait un groupe diversifié en ce qui concerne les différents points de vue, car les points de vue ne sont pas forcément unifiés au sein de notre organisation. Nous n'avons pas un contrôle souverain au niveau des noms, au niveau des gouvernements ou des régions.

Je ne pense pas... Il peut y avoir des positions divergentes et donc nous pensons qu'il est important que tous les membres de la communauté puissent avoir au chapitre dans ce processus.

THOMAS SCHNEIDER: Très bien, ce sont des informations utiles pour nous. Même si on ne sait pas comment les choses vont se passer, il est important de pouvoir avoir un nombre de participants qui puissent faire passer ces messages.

HOLLY RAICHE: Je pense qu'à partir de la réunion avec les ccTLD, on voit qu'il y a beaucoup de confusions, parce qu'il n'y a pas une compréhension générale par rapport à la façon dont ce système fonctionne. Et donc les changements qu'il peut avoir, cela peut introduire une certaine confusion du point de vue des politiques publiques et c'est l'une des inquiétudes que nous avons.

THOMAS SCHNEIDER: Y a-t-il des commentaires ou des questions de la part des membres du GAC ? Le Nigéria.

NIGERIA: Merci monsieur le président.

Je voulais revenir sur une question, à savoir j'apprécie ce que vous avez dit par rapport à la façon où nous sommes arrivés à la situation actuelle, mais je dirais pourquoi essaye-t-on de créer un problème alors qu'il n'y en pas.

Alors s'il n'y a pas eu de problème avec les trois caractères jusqu'à maintenant, et nous avons disons 240 noms de territoires et de pays sur cette liste de codes à trois caractères qui est déjà connue.

Vous avez donné l'exemple des Comores, où il y a donc coïncidence entre le .COM et le ccTLD. Mais nous essayons de réfléchir aux problèmes qui pourraient y avoir, mais il ne faut pas pour autant essayer de créer des problèmes alors qu'il n'y en a pas si nous ne réservons pas ces noms pour les pays et les territoires. J'espère avoir été clair.

THOMAS SCHNEIDER:

Cette piste de travail numéro 5 concerne tous les types de nom géographiques. Les noms qui figurent sur la liste de codes à trois caractères, ce ne sont pas des noms, ce sont plutôt des identificateurs. Mais au-delà de ça, il y a les noms des villes, des montagnes, des fleuves, des villes capitales, donc il y a ce groupe de travail qui se penchera sur ce large éventail de possibilités.

Et il y a des points de vue différents. Certains souhaitent les utiliser, ces codes à trois caractères, certains souhaitent qu'ils ne soient pas utilisés dans cet espace, et donc il y a besoin de discussions, il faut en débattre.

Il y en a eu déjà des débats, mais il y en aura encore, parce qu'il y a différentes attentes par rapport à ce que l'on doit faire avec ce type de codes à trois lettres, et c'est donc le problème que l'on doit résoudre.

J'espère avoir répondu à votre question.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres points de vue ? L'Iran.

IRAN:

Merci monsieur le président. Si l'on parle de besoins, il y a des gens qui peuvent souhaiter ça. Par exemple, il peut y avoir des gens qui veulent avoir le .IRAN parce que ça peut attirer du tourisme dans leur pays.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci l'Iran. S'il n'y a pas de demande de parole, je vous propose de passer au point suivant, un point qui est au cœur des débats intenses qui ont eu lieu autour de la première série de nouveaux gTLD, et dont nous avons discuté dans notre séance précédente. Je suis sûr que vous avez passé du temps à débattre de cette

question, à savoir ce qui a bien marché, ce qui n'a pas bien marché dans cette première série et quels sont les apprentissages à tirer de cette première série de nouveaux gTLD. Et quelles seraient les recommandations à donner à l'ICANN par rapport aux candidatures communautaires. Nous aimerions savoir quel est votre avis.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Je vais vous donner mon opinion, ce n'est pas l'opinion de l'ALAC, mais ma propre opinion.

On peut beaucoup parler de l'intérêt public dans les statuts de l'ICANN. Il y a des gens qui disent que nous nous sommes trop focalisés sur l'industrie au fil des années, sur le marché des noms de domaine plutôt que sur les intérêts publics.

Les TLD communautaires, à mon avis, dans la première série, étaient quelque chose d'important, parce qu'on accordait la priorité à ces candidatures communautaires. Et donc la barre a été placée très haute pour s'assurer que ce soit vraiment des communautés qui puissent bénéficier de ce privilège.

Je pense que le concept était admirable, mais qu'il n'a pas été exercé de la manière escomptée. Et je pense qu'il faut tout d'abord savoir quel est le concept de communauté, qu'est-ce

qu'on comprend par communauté, s'agit-il d'une société à but non lucratif ? Il y a différentes opinions par rapport à cela.

Mais c'est une discussion que nous devons avoir. Je crois que c'est important que At-Large et le GC participent à cette discussion car c'est à nous de veiller à l'intérêt public.

Personnellement je crois que nous devons poursuivre avec ces candidatures communautaires, qu'il faut l'étendre, mais en plus de la priorité donnée aux communautés, dans les candidatures, il faudrait peut-être leur faire bénéficier d'autres avantages comme des prix réduits par exemple.

Mais c'est une discussion que nous devons avoir.

Je sais que le GAC y travaille, et nous serions aussi intéressés à participer à cela.

THOMAS SCHNEIDER: Un point clef par rapport à cette discussion dont on a parlé avec la GNSO, c'est qu'il y a cette question aussi des tarifs réduits. Mais aussi les coûts qui sont liés à la candidature elle-même, à la mise en place de cette candidature, et qu'il faudrait réfléchir à des moyens de soutenir aussi cette procédure de ces candidatures. Milton en a parlé à plusieurs reprises aussi et Holly aussi.

HOLLY RAICHE: Je pense qu'un document de base c'est le document établi par l'Union Européenne. Il y a en définition, il y a une structure pour voir ce qui peut être contrôlé ou pas. On parle dans ce document des droits d'appels. Et je prendrais ce document comme base de la discussion, car il prend en compte certaines des difficultés que l'on a pu identifier. Ceci dit, il y a beaucoup de travail à faire.

THOMAS SCHNEIDER: Mais on a compris de la part de Jeff, c'est que ces définitions posent certaines difficultés. Il y a des communautés à but non lucratif, il y a des communautés linguistiques, communautés culturelles, des communautés qui ont une identité commune, mais il y a des communautés qui peuvent nécessiter des procédures différentes, ou des schémas différents.

HOLLY RAICHE: Je pense que nous devons être très prudents par rapport à la façon dont nous analysons cela, parce qu'il peut y avoir des communautés qui peuvent être des sociétés et d'autres situations où il n'y a pas des sociétés. Donc il faut faire attention à la structure, mais la structure peut, ou pas indiquer la nature de la communauté.

THOMAS SCHNEIDER: Tout à fait. Il s'agit de la nature juridique de la candidature, mais aussi de la nature juridique de la communauté.

Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup Thomas.

Je pense que la défaillance principale de la première série des nouveaux gTLD était justement les candidatures communautaires, et cela non seulement parce que la barre était placée très haut, mais aussi parce qu'il y a eu deux panels qui ont donné deux résultats différents lorsqu'il y a eu l'évaluation des candidatures communautaires.

Alors, à tous les niveaux il y avait des défaillances. Je me souviens que vous avez parlé de soutien. J'ai participé au comité de soutien aux candidatures, et nous avons eu la possibilité de soutenir les communautés. Nous avons de l'argent pour 14 candidatures communautaires, il n'y en a eu que trois qui ont fait appel à ce soutien. Et à la fin, les panels ont décidé qu'il ne s'agissait de candidatures communautaires.

C'est un problème grave, un problème sur lequel différents groupes se penchent et j'espère que nous allons trouver une solution satisfaisante pour les candidatures communautaires.

Parce qu'autrement, sans les candidatures communautaires, le programme des gTLD va être un programme riche pour les personnes riches.

THOMAS SCHNEIDER: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Mark ?

ROYAUME-UNI : Je soutiens nos collègues de l'ALAC par rapport à cela. Je crois effectivement que nous avons mis le doigt sur les principaux problèmes sur lesquels il faut se focaliser pour corriger les défaillances que l'on a pu identifier dans la série actuelle, voir qui est éligible à une candidature communautaire.

Les candidatures communautaires doivent-elles avoir la priorité dans des situations de litiges avec des candidatures non communautaires ?

En termes de processus, il y a eu des défaillances, Tijani l'a bien dit. Il y a eu des incohérences, manque d'instances d'appel ou de recours, problèmes au moment d'évaluation, les candidatures communautaires manquent de communication.

Il y a eu plusieurs problèmes qui ont été signalés par le conseil de l'Europe, comme le savent bien nos collègues du GAC, il y a eu ce rapport du conseil de l'Europe qui a été envoyé au groupe

de révision CCT par les membres du GAC. Ce rapport est basé sur un grand nombre d'analyses, d'interviews, et il y a beaucoup d'analyses de cas.

Donc beaucoup de problèmes ont été identifiés. Nous avons parlé avec les co-présidents sur un point de départ possible pour créer une définition. C'est encourageant, déjà.

Côté ALAC, je vous invite à parler de cette définition, il y a eu une proposition je crois de l'agent de liaison yrjo pour que l'on se penche ensemble sur cette question, question de la définition - je pense que vous appelez ça straw bunny, c'est-à-dire la définition de base sur laquelle on essaye de travailler - et différents types de communautés.

Des communautés qui peuvent représenter des intérêts communs, qui ont des objectifs communs par rapport aux noms de domaines de premier niveau.

Et comme l'a bien dit Thomas, cela peut faire référence à des entités qui ont des intérêts économiques sectoriels communs qui représentent un large éventail d'intérêts d'un secteur spécifique.

S'agit-il d'une communauté? Pouvons-nous dire qu'il s'agit d'une communauté?

Ce sont donc des aspects que l'on doit analyser, et donc j'aimerais connaître votre point de vue par rapport à cette discussion.

Nous avons beaucoup de raisons pour pouvoir continuer à étudier cette question.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci Mark. Je regarde l'heure. Il faut donc continuer, mais ces deux questions vont nous maintenir occupés pendant les mois qui viennent. Ce sont des éléments centraux des nouvelles séries.

Nous passons maintenant à la question suivante ayant trait à l'élimination, à la diminution des barrières de participation pour permettre que la participation soit plus grande, plus inclusive dans les processus de l'ICANN.

Comme nous l'avons dit auparavant, depuis la réunion de Helsinki où l'on a eu une séance intercommunautaire pour établir les priorités au sein de l'ICANN et comment organiser la charge de travail, à savoir une des barrières qui empêchent la participation, notamment pour ceux qui n'ont pas les ressources suffisantes pour suivre les processus de l'ICANN.

L'intention, c'est que le travail que l'on puisse faire avec l'ICANN avec notre soutien soit en mesure de garantir que les processus,

les documents, les débats soient présentés et communiqués de manière plus simple pour les comprendre plus facilement. Lorsque quelqu'un veut savoir de quoi il s'agit, comment fonctionnent les processus, etc., que cela soit plus clair.

On a contacté différentes parties intéressées à plusieurs reprises, et il semblerait y avoir des connaissances croissantes, c'est-à-dire qu'on se rend compte que c'est un problème compliqué et que c'est compliqué d'avoir des volontaires, de les trouver, de les maintenir.

Pourquoi ? Parce que la charge de travail est trop lourde et alors il y a un ensemble de facteurs qui coïncident et qui affectent notre travail.

Dans notre dernier appel bilatéral entre les autorités du GAC et de l'ALAC on est arrivé à une conclusion : pourquoi ne pas élaborer une déclaration conjointe qui sera transmise à l'ICANN en informant l'ICANN de l'importance de faire quelque chose à cet égard pour améliorer la situation, pour élargir la participation avec des informations compréhensibles.

Et nous avons décidé d'élaborer un document qui a été partagé avec l'ALAC. Et malheureusement, je n'ai pu vous le transmettre que ce matin même. Ce n'est pas très complexe. On a abordé la question à maintes reprises.

Peut-être pourrait-on afficher le document sur l'écran. Je ne vais pas le lire, j'espère que vous aurez pu le voir.

Mais le document fait référence au fait que l'ICANN est une organisation ouverte et transparente qui invite tout le monde à participer, à faire partie de l'activité, mais il y a des barrières qui existent, il y a des questions structurelles et on peut faire des propositions concrètes sur la manière de baisser les barrières. Il va toujours y avoir un seuil et une limite sur ce que l'on peut faire, mais on pourrait faire davantage.

Il y a certaines questions que l'on pourrait traiter.

Si vous voyez le texte, nous disons simplement que si l'ICANN veut vraiment faire tout son possible pour encourager la participation inclusive, informée, notamment de ceux qui n'appartiennent pas à l'ICANN et qui ne peuvent pas faire le suivi quotidien du travail de l'ICANN, on propose une série de questions. À savoir que les documents soient présentés d'une manière facile à lire, et qu'il y ait la date, l'auteur, la référence au processus en question pour que tous puissent identifier à quoi ce document correspond, quel est le processus auquel cela appartient, et aussi pour éviter de passer des heures et des heures pour demander aux collègues si c'est la dernière version, etc.

Ceci rendrait beaucoup plus facile la concentration sur les différents thèmes. Cela épargnerait du temps et de l'énergie, au lieu de travailler trop longtemps pour décider ce qu'il faut lire ou pas.

Voilà un des éléments.

Puis, on peut dire que l'ICANN a des procédures qui permettent que ceux qui ne travaillent pas au quotidien avec l'ICANN puissent suivre le travail et se maintenir au courant. Même participer des périodes de consultations publiques. C'est un instrument vraiment utile.

Mais les documents sont rédigés d'une manière pas très compréhensible, si on reçoit 200 pages pleines de sigles, de références incompréhensibles, alors pour la communauté élargie, c'est très difficile de comprendre et de décider s'ils peuvent participer ou contribuer à une discussion en particulier.

Nous encourageons donc l'ICANN à consacrer davantage d'énergie à essayer de s'assurer que lorsque les processus et les documents sont publiés, si l'on attend la contribution de la communauté, et bien qu'ils utilisent des éléments clefs, simples, peut-être des infographies, des vidéos, des outils permettant que les gens comprennent plus facilement de quoi on parle. Et qu'ils puissent par la suite approfondir sur la question.

Mais vous voyez, ce n'est pas quelque chose que l'on peut résoudre maintenant. Il faut avoir les connaissances. Lorsque l'on parle de processus, on nomme des équipes de recommandations, équipes de mise en œuvre, on utilise des acronymes, et peut-être les noms ne sont pas parfaits, mais il faut quand même utiliser des noms qui nous permettent de comprendre la question de fond.

Il faut développer des graphiques ou d'autres éléments pouvant aider à la compréhension.

On sait bien qu'on peut le faire. On a tous été témoins du fait que pendant la période de transition, le travail du CCWG responsabilité et le CWG de la transition, on a travaillé sur des idées complexes qui sont devenues finalement compréhensibles.

On doit le faire de manière plus structurée, plus régulière, notamment lorsqu'ils s'agit de périodes de commentaires publics pour que tout le monde puisse contribuer et qu'il y ait plus de diversité.

Le troisième élément a trait à l'encouragement des opinions. Il faut faciliter l'expression des opinions, il faut former les gens, les sensibiliser.

Ceux qui travaillent dans ce processus doivent avoir beaucoup d'expérience, une formation intéressante pour comprendre et prendre en compte les contributions reçues. Et que cela soit introduit dans les versions suivantes des documents.

Voilà des idées concrètes que nous transmettons à l'ICANN en plus d'autres questions que l'on pourrait faire et que l'on pourrait débattre.

Je voudrais savoir quel est votre avis. Je vais passer la parole à Alan pour qu'il présente sa proposition.

ALAN GREENBERG:

At-Large a une responsabilité intéressante, parce que nous on représente les utilisateurs de l'internet.

On a 3700 millions d'utilisateurs suivant les derniers calculs. Alors bien des fois on se demande comment communiquer avec eux.

On s'assure qu'il y ait des courriels écrits aux 3700 millions d'utilisateurs, et on attend les réponses ; c'est une plaisanterie bien entendu, mais on a besoin de personnes qui comprennent les besoins des utilisateurs.

Les nécessités changent, et c'est difficile de trouver des gens qui puissent vraiment naviguer dans les eaux de l'ICANN.

Nous, nous permettons que l'information puisse arriver aux gens, que les gens puissent les comprendre, alors on est très en ligne avec ce que Thomas vient de dire.

Nous savons que l'ICANN doit travailler sur des questions très complexes, il y a des spécifications à respecter, la rédaction doit être précise pour être bien comprise. Alors elles ne sont pas très faciles à comprendre. Nous faisons beaucoup de graphiques, mais en définitive on écrit 200 pages dans les statuts constitutifs. Les statuts constitutifs sont importants et quelqu'un doit les lire.

On peut établir des attentes raisonnables. On a besoin de trouver la manière dont les gens puissent naviguer dans ces eaux.

On peut apprendre tous les mots difficiles, mais l'important c'est d'attirer les gens. Il faut être pragmatique, il faut faire des modifications, il faut modifier la manière dont nous agissons. Et en quelque sorte, il faut attirer les gens pour qu'ils viennent nous voir.

Ce que nous voulons, c'est qu'ils puissent participer et trouver la manière d'y parvenir. Et si un document a une révision, il doit être compréhensible.

Alors nous espérons en principe l'approbation de ce document préliminaire que nous avons préparé. On est optimiste qu'on pourra le travailler pendant la semaine. Je ne sais pas si on pourra le conclure à 100 %, mais on peut penser, si on l'inclut dans votre communiqué ou dans le travail qui sera fait pendant les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

Mais, en fin de compte, dans cette déclaration, on fait référence à l'avis du GAC. J'aimerais faire référence à cette idée d'avis. Pourquoi? Parce que cela implique que le conseil d'administration est obligé à répondre.

THOMAS SCHNEIDER: Pour ce qui est de la chronologie, ce serait préférable de finir ce document pendant que nous sommes ici présents, parce que sinon à distance c'est plus compliqué. Avant la soirée de jeudi il faudrait essayer de finir ce document.

C'est mon idée de la chronologie, je trouve que ce sera bien plus facile d'améliorer la rédaction du document maintenant et puis le présenter dans une nouvelle version préliminaire.

Je veux demander aux membres d'ALAC et du GAC quelle est leur opinion, comment voient-ils cette initiative d'avoir une décoration ou un avis conjoint entre le GAC et l'ALAC.

Je vois que l'Iran demande la parole, et les États-Unis. Et l'Égypte aussi. Je vais prendre note. L'Iran, les États-Unis. On va prendre note merci.

IRAN :

On soutient sans doute cette initiative.

Toutefois l'ICANN se trouve dans la dernière étape de la piste de travail 2 en préparant le document final de la collecte des commentaires publics du CCWG, la réponse des unités constitutives, c'est donc une période d'une grande activité.

Ce que vous avez présenté est vraiment sage, mais il faut penser au budget, etc. Il faut voir tout d'abord comment réagit l'ICANN et ceux qui ont reçu votre déclaration conjointe, et bien savoir ce que l'on pourrait faire et dans quel délai.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci Kavouss. Une réponse rapide. L'ICANN a établi un logo et je peux mettre ici un logo. Si vous avez quelque chose de plus joli, ça va prendre une semaine, alors...

Tout d'abord, il faut faire ce qui est plus facile à gérer. Le reste va prendre du temps. Voilà pourquoi on ne met pas de date.

Sébastien Bachollet au fond demande la parole.

SEBASTIEN BACHOLET: Je vais continuer en anglais pour que la communication soit plus directe.

A mon avis, il s'agit d'une question qui a été compliquée pour moi pendant 10 ans, et je vous dis d'appliquer dans vos documents tout ce que vous demandez des autres. Mettez un petit résumé au début pour qu'il ne soit pas nécessaire de lire le document en entier, mais ce résumé, cette synthèse.

Deuxièmement, je voudrais vous dire d'ajouter quelque chose sur un anglais plus simple. Si on veut nous faire comprendre, et même si on veut avoir une bonne traduction de ces documents, ils doivent être traduits tout d'abord d'un anglais technique à un anglais plus simple.

Et cela permet de travailler plus facilement. Je crois que ce sont les éléments que nous aussi nous devons améliorer.

THOMAS SCHNEIDER: Merci, ce sont de très bonnes suggestions.

J'ai ajouté la date dans la version que j'ai envoyée au GAC parce qu'il n'y avait pas de date dans le texte que nous avons rédigé. Bien entendu, cela on va l'appliquer, mais ce n'est qu'une version préliminaire, il n'y a pas de logo, puis on va mettre le logo d'ALAC, du GAC, et on va appliquer ce que l'on conseille de faire.

Ce que vous dites de le traduire en des termes simples c'est vraiment intéressant. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci Thomas. Il est vrai qu'en général je ne m'oppose pas à l'idée, mais à moins que je me trompe, c'est la première fois que nous voyons cette version préliminaire depuis ce matin.

Quant aux attentes, en particulier si on parle d'un avis du GAC, et si ceci est inclus dans l'avis du GAC, je veux que ce soit clair que nous devons nous assurer d'être préparés pour incorporer cela comme un avis du GAC. Il ne faut pas nous avancer, il faut être sûr que l'on pourra le faire.

Je veux être sûr d'avoir suffisamment de temps pour considérer tout cela de la manière qui correspond.

THOMAS SCHNEIDER:

Il y a deux manières de gérer la question. On peut dire qu'il s'agit d'un avis, et si on déclare cela, ce sera un avis conjoint. Ou sinon on peut dire qu'il s'agit d'une déclaration, et on pourrait penser à la manière d'inclure cela dans notre communiqué, d'inclure cette déclaration dans notre communiqué.

Alors nous avons différentes options à choisir. La première question est la suivante : vous croyez qu'il est nécessaire et

important de donner ce signal à l'ICANN par rapport à quelque chose qui nous a situés face à des inconvénients, alors il faut le reconsidérer.

On vient de me dire que comme ce n'est pas très compliqué, et c'est clair ce que nous essayons de dire, nous pouvons profiter du temps disponible pour trouver le format idéal pour ce message et le peaufiner. L'Égypte.

EGYPT:

Merci Thomas. Je soutiens pleinement les efforts et je remercie l'ALAC de travailler conjointement avec le GAC.

Je veux souligner que pour réduire les barrières à la participation, il faut inclure d'autres aspects. Non seulement avoir une participation basée sur l'information comme vous l'avez mentionné, mais aussi tenir compte de la charge de travail, le travail intercommunautaire, la priorisation, l'établissement des priorités, etc.

J'ai jeté un coup d'œil à la déclaration et je ne trouve pas que ces facteurs soient inclus ici dans la déclaration.

Alors si cela est plus à portée de main, il y en a d'autres peut-être qui seront abordés dans une étape ultérieure. Mais si tout est inclus dans la déclaration, et que je ne les ai pas vus, je vous demande des excuses à l'avance.

ALAN GREENBERG: Merci, je crois que cela n'apparait pas dans la déclaration. Et cette déclaration finale devrait se transformer dans une déclaration unique.

Je crois qu'il y a beaucoup d'aspects identifiés mais qui ne peuvent pas être incorporés. On peut parler d'un anglais clair, mais il faut considérer les traductions, etc. Alors il y a de nombreux aspects à tenir compte.

Je dirais de ne pas être trop ambitieux. Rien ne nous empêche de rédiger une autre déclaration ou même mettre une phrase disant: et bien c'est une manière de faire en sorte que l'ICANN soit plus facile à comprendre pour tout le monde.

Cette semaine on est peut-être trop occupé pour incorporer beaucoup de questions, mais que je sois d'accords pour qu'on puisse le faire.

ROYAUME-UNI: Oui, je crois qu'il y a un grand nombre de questions, des questions liées au renforcement du modèle, des questions liées à maximiser et à garantir la participation. À mon avis, on se concentre sur la gestion de la documentation, la communication, le partage d'informations, etc.

En ce sens, je crois que nous sommes tous arrivés à une étape où on se sent piégés par les courriers électroniques, les documents. Et, à vrai dire, comme nous on le dit au sein de notre ministère, si vous voulez attirer l'attention, l'affaire doit être claire. Parce que la référence doit dire de quoi on parle.

Je ne sais pas si c'est inclus ici, mais les en-têtes, les titres des documents qui expriment l'objectif de chacun de ces documents doivent attirer notre attention pour nous concentrer sur ce qui puisse nous intéresser. Ça doit être clair, on doit le voir d'un coup.

Dans ce cas, le titre n'est pas bien formulé parce qu'on devrait dire : déclaration sur le renforcement ou sur la participation renforcée, inclusive et diverse ou quelque chose de la sorte pour bien comprendre quel est le problème abordé dans le document.

Les autres points de la première lecture, les points à souligner, font référence de manière innovante dans la deuxième page en réalité. Un paragraphe de la deuxième page nous parle des changements rapides de la technologie, mais je ne sais pas si le document saisit ou exprime le besoin d'analyser la manière dont les nouvelles technologies peuvent nous aider. Je pense à des réunions virtuelles, ce type de choses, pas seulement l'Adobe

Connect qui bien des fois est un peu problématique pour moi, je sais que pour vous aussi monsieur le président.

Mais le message devrait être que quelqu'un doit analyser comment les technologies peuvent nous aider, comment améliorer la coopération pour nous assurer une plus grande participation pour que les gens comprennent les documents, améliorer la communication pour obtenir des réactions rapides et efficaces. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Je vais répéter ce qu'Alan a mentionné. Ce document ne va pas trouver une solution à tous les problèmes, à tous les défis. Ce n'est qu'une première intention d'aborder toutes ces questions tous ces défis.

Nous allons prendre note, nous allons essayer d'avoir une nouvelle version pour demain, mais il faudra nous concentrer dans certains aspects, faire de notre mieux, mais ce n'est que le début d'une discussion, d'une prise de conscience d'un processus, ce n'est pas la fin.

On va voir ce que l'on a bien évidemment, dans 10 ans de nouvelles manières de communiquer, mais il ne faut pas penser d'ici 10 ans ou comment allons-nous faire dans 10 ans pour

profiter de l'information. Ce n'est que commencer et voir ce qu'il se passe plus tard, à l'avenir.

IRAN :

Sur la manière de nous communiquer au sein du GAC, je crois que l'avis du GAC, avec un A majuscule dans les nouveaux statuts constitutifs signifie certains critères. C'est-à-dire, il y a des questions très importantes et ne respectent pas ces critères.

Alors ce que je propose, c'est de ne pas l'inclure dans l'avis du GAC, mais on pourrait le mettre comme une suggestion, un échange d'opinion avec le conseil d'administration de l'ICANN. Voilà ce que je suggère, parce que de cette manière on pourrait mieux comprendre et ce serait plus facile à approuver, pas comme un avis du GAC.

THOMAS SCHNEIDER:

Oui, je crois que votre intervention est pertinente. C'est donc une déclaration, pas un avis. On peut donner notre avis par rapport à la déclaration dans notre communiqué. ALAC va également donner son avis par rapport à cette déclaration. Mais ce serait peut-être plus facile de cette manière pour accélérer les temps.

J'espère que la déclaration soit terminée demain pour que notre avis puisse faire référence à la déclaration. C'est peut-être la même chose, mais c'est plus facile à faire je trouve.

INDONESIE: Moi, je suggère que pendant la présidence de [inaudible], on a fait des déclarations conjointes avec l'ALAC. Et ceci avait trait à des obstacles, etc. Je parle d'il y a pas mal d'années, hein, alors je ne sais pas si je me trompe.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, si vous le trouvez...

INDONESIE: Il y a eu d'autres déclarations conjointes, c'est ce que je veux dire en définitive. Les présidents du GAC et de l'ALAC peuvent informer quels sont les aspects positifs de cette déclaration conjointe.

Je crois que cette fois-ci il faut faire de notre mieux pour la mise en oeuvre. Mieux qu'avant.

THOMAS SCHNEIDER: Je ne sais pas vraiment s'il y a eu quelque chose à cet égard, on ne s'en souvient pas. Je ne dis pas que ça n'a pas existé, mais il

peut y avoir sans doute quelque chose du passé, j'aimerais bien le voir, je suis curieux.

ALAN GREENBERG: Quand on a parlé de la déclaration, j'ai lu cette version assez en détail, et je dois dire que lorsque l'on demande dans une déclaration d'être clair et simple, nous aussi on doit respecter ces critères et je ne sais pas si maintenant on les respecte effectivement. Je ne veux pas être critiqué en disant que nous ne le faisons pas, nous le demandons et nous ne le faisons pas.

THOMAS SCHNEIDER: Ok, alors on peut utiliser moins d'acronymes pour faire une nouvelle approche plus simple, mettre une date d'amélioration. Je crois qu'il nous reste 9 minutes, alors nous allons voir rapidement notre ordre du jour. Je crois que le reste des points seront traités par voie électronique.

Le PDP n'est pas important dans ce contexte, alors on peut le laisser de côté.

Alors à vous de dire si c'est une plaisanterie ou pas, hein...

Et puis on continuera avec la communication bilatérale sur d'autres questions pendant la période intersession.

Alors merci beaucoup d'être venus, nous espérons bien pouvoir continuer avec cette étroite collaboration.

ALAN GREENBERG: Merci de nous avoir invités.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]